




| | | |
|-----------|--------|----|
| 5 crédits | 30.0 h | Q2 |
|-----------|--------|----|

| | |
|------------------------------|---|
| Enseignants | Helleputte Charles-Albert ; Lamensch Marie ; |
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Thèmes abordés | <p>L'étudiant est amené à maîtriser les enjeux théoriques et pratiques de cet impôt, dans le prolongement de l'enseignement dispensé dans le cours de base.</p> <p>Plus précisément, les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprendre et maîtriser les concepts propres à la TVA dans sa dimension européenne et belge; • avoir une connaissance rigoureuse et approfondie des dispositions légales et des principes généraux enseignés; • être capable d'analyser les applications jurisprudentielles de ces règles et principes et de les appliquer à des cas concrets. <p>Ce cours fait partie du programme de l'option « Droit fiscal ». L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective.</p> <p>Le cours est dispensé en français. Les sources documentaires utilisées dans le cadre du cours peuvent être en français, néerlandais ou anglais.</p> |
| Acquis d'apprentissage | <p>1 Le cours a pour objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir sa connaissance de la taxe sur la valeur ajoutée, dans sa dimension belge et européenne.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p> |
| Méthodes d'enseignement | <p>Ce cours fait partie du programme de l'option « Droit fiscal ». L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective.</p> <p>Le cours est dispensé en français. Les sources documentaires utilisées dans le cadre du cours peuvent être en français, néerlandais ou anglais.</p> |
| Contenu | <p>Dans le cadre de ce cours, sont enseignés en matière de taxe sur la valeur ajoutée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rappel des principes de base, tels que la neutralité et le droit à déduction, - l'assujettissement (en particulier le sort des assujettis mixtes et des assujettis établis à l'étranger), - le statut des opérations exonérées, - la localisation des opérations imposables, - le calcul de l'impôt (base imposable et taux), - les questions particulières liées à l'exercice du droit à déduction et à restitution, - les régimes particuliers, - les aspects de nature administrative et procédurale, notamment en matière de lutte contre les abus et contre la fraude. <p>Le cours s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire et porte essentiellement sur les droits belge et européen.</p> |
| Faculté ou entité en charge: | BUDR |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | |
|--|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
| Master [120] en droit | DROI2M | 5 | |  |
| Master de spécialisation en droit fiscal | DRIF2MC | 5 | |  |
| Master [120] en droit (horaire décalé) | DRHD2M | 5 | |  |